

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 31 mars 2022, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15**

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Alexandre CRESPO, Brock FIEDLER, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Madeleine MANIGLEY, Adeline GRÜTER, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Ibahima BAH, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Fabienne GRIFFET-GASSER, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, Sonia RAUSIS, Eve WIDMER-KNECHT.

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

### **1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne suscite aucune remarque et sera suivi tel que proposé.

### **3. ASSERMENTATION(S)**

Monsieur le Président a le plaisir de présenter la nouvelle huissière du Conseil en la personne de Madame Halina GWOZDZ. Cette candidature avait été soumise auprès de tous les groupes et unanimement saluée.

Possédant la nationalité polonaise et également suisse depuis quelques semaines, Madame GWOZDZ contribue depuis bientôt 20 ans à la vie économique et sociale de notre village par de nombreuses activités. Elle a tenu notamment un commerce de fleurs qu'elle vient de remettre pour débiter une retraite active.

Elle a donc accepté avec enthousiasme la tâche d'huissière au sein de notre Conseil.

Après lui avoir fait prêter serment, Monsieur le Président la prie de prendre place auprès des scrutateurs.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

##### DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 7 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

Marguerite PARTY

Yvonne BARROUD

Gérard OGUEY

Maria MARZAROLI

Marina BACHMANN-FROMENT

Liliane GUEX

Pierre Claude MARTIN

Conseiller communal de 1988 à 2001 et  
Employé communal retraité

##### NAISSANCES

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à 4 nouveau-nés. Il s'agit de :

Nikola STANKOVIC

Zacharie PIGNAT

Leela GERMAIN

Aurélien VAUDROZ

Félicitations aux heureux parents.

##### COURRIERS

Monsieur le Président a reçu la lettre de démission de Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED, dont il donne lecture.

*Leysin, le 24 février 2022*

*Démission*

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

*C'est avec un pincement au cœur que je vous annonce ma démission du Conseil communal ainsi que de la Commission de gestion en date du 30 avril 2022.*

*En effet, à la suite d'une reconversion professionnelle, ma famille et moi-même allons quitter Leysin. Enfant de Leysin et ayant baigné depuis mon enfance dans la politique leysenoude, je n'aurai malheureusement plus l'opportunité de siéger au sein du Conseil communal. Néanmoins, nous aurons encore le plaisir de nous recroiser dans notre belle Commune puisque j'aurai la joie d'y revenir régulièrement.*

*Cela a été un plaisir de siéger avec vous au Conseil et dans les différentes commissions durant ces 5 ans et demi. J'ai eu la chance de travailler et d'échanger avec des personnes impliquées et enthousiastes qui se dévouent pour le bien de leur Commune.*

*En vous souhaitant à toutes et à tous une excellente fin de législature, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.*

*Jean-Christophe Isenschmied*

Monsieur GAULIS le remercie pour sa contribution à la démocratie locale et lui souhaite bon vent ainsi qu'à sa famille.

Le groupe de l'Entente est prié de proposer une candidature pour la prochaine séance du Conseil.

### VOTATIONS FÉDÉRALES ET ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE A LA MUNICIPALITÉ

Le peuple a été appelé à se prononcer le 13 février dernier, par votation, sur 4 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à près de 50% et les résultats ont été les suivants :

|                    | Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » | Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » | Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) | Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias |
|--------------------|---|--|---|---|
| Electeurs inscrits | 1'481   | 1'481  | 1'481   | 1'481   |
| Bulletins rentrés  | 723 (48,82%)  | 723 (48,82%)   | 719 (48,55%)  | 724 (48,89%)  |
| OUI                | 155 (22,17%)  | 484 (67,51%)   | 313 (45,96%)  | 401 (57,45%)  |
| NON                | 544 (77,83%)  | 233 (32,49%)   | 342 (54,04%)  | 297 (42,55%)  |

#### Election complémentaire à la Municipalité

|  |                |
|--|----------------|
| Electeurs inscrits (taux de participation) | 1'867 (41,67%) |
| Obtiennent des voix :                      |                |
| RYTER Jean Philippe                        | 391            |
| GALLMEIER Joan                             | 353            |
| Voix éparses                               | 12             |
| <b>Est élu : M. Jean Philippe RYTER</b>    |                |

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Président félicite Monsieur RYTER déjà en fonction puisque que le Bureau du Conseil a procédé à son assermentation le 24 février dernier dans les locaux communaux. Monsieur le Président se réjouit de voir la

Municipalité au complet et rappelle à cet effet, la communication adressée à tous les membres du Conseil relative à la nouvelle répartition des dicastères.

### ÉLECTIONS CANTONALES

Le 20 mars dernier, ont eu lieu les élections du Grand Conseil et 1<sup>er</sup> tour du Conseil d'Etat. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

#### Election des 8 députés de l'arrondissement au Grand Conseil

Electeurs inscrits : 1'479  
Bulletins rentrés : 589 (39,82%)

Monsieur le Président est très heureux de fêter et saluer la brillante élection de notre Syndic Monsieur Jean-Marc UDRIOT, dont la voix et l'action nous seront très utiles à Lausanne. Ce dernier est chaudement applaudi.

#### Election de 7 membres au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)

Electeurs inscrits : 1'479  
Bulletins rentrés : 573 (38,74%)

### REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Monsieur le Président a eu le plaisir de représenter le Conseil communal à plusieurs occasions, soit :

- à l'Assemblée générale de l'Association des propriétaires de résidences secondaires (APRS)
- à l'Assemblée ordinaire de printemps de la Paroisse protestante Ormonts-Leysin à Vers-L'Eglise. Monsieur Pierre-Alain MISCHELER, successeur de Monsieur Frédéric KELLER dès cet été, a été présenté lors de cette séance. Monsieur MISCHELER n'est pas un pasteur consacré mais a suivi la formation de diacre. Ses compétences et ses attributions sont équivalentes à celles d'un pasteur.

### **5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2022 : RÉFECTION DES TOITURES ET FAÇADES EN TAVILLONS DES DIVERS CHALETS DU HAMEAU D'AÏ**

Monsieur Fabien PETRUCCI, Président de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 61'000.-- TTC, pour financer les travaux de réfection des toitures et façades en tavillons des divers chalets du Hameau d'Aï,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,

3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2023.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 2/2022 : REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION DE COUSSY LOUDZE ET DES DEUX ROCHERS AU LIEU-DIT « EN CHAMPILLON » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité, un crédit de CHF 1'255'000.-- afin de financer le remplacement des conduites d'adduction de Coussy Loudze et des Deux Rochers au lieu-dit « En Champillon » sur le territoire de la Commune d'Ormont-Dessous,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 30 novembre 2021 à hauteur de CHF 35'673'876.--,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 3/2022 : ACHAT D'UN TRACTEUR STEYR**

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Joan GALLMEIER tient à préciser la raison pour laquelle elle s'est abstenue de voter sur ce préavis lors de la séance de la Commission des finances.

*J'aimerais souligner très clairement que je ne suis pas contre l'achat du nouveau véhicule Steyr, du moment que la Commune en a besoin pour effectuer ses tâches correctement.*

*Par contre, je suis pour le fait que nous puissions avoir une discussion entre les différents partis et la Municipalité pour faire face aux défis que pose le réchauffement climatique et aux défis que nous pose la situation énergétique et géostratégique liée à la guerre épouvantable en Ukraine.*

*Pourquoi je le dis au sujet de ce préavis ? je le dis à ce moment précis car à chaque investissement, à chaque renouvellement de matériel, à chaque achat de véhicule, à chaque rénovation, remplacement de chauffage, etc., nous sommes appelés à nous poser la question : comment réduire notre dépendance aux énergies fossiles ?*

*On peut choisir des véhicules plus économes, moins puissants, moins nombreux ou encore des modèles électriques. Mais il faut avoir une vision globale sur le parc de véhicules dont dispose la Commune et avoir une réflexion sur les tâches que nous pourrions éventuellement effectuer d'une autre manière ou avec des véhicules plus petits, moins nombreux et moins gourmands.*

*C'est une discussion qu'il faut avoir ensemble, pour que les décisions parfois douloureuses puissent être soutenues par un consensus le plus large possible parmi le Conseil communal, la Municipalité et la population.*

*Monsieur le Syndic, avec qui j'en avais déjà parlé avant l'été 2021, y était en principe favorable et cherchait seulement la meilleure manière de mise en pratique.*

*Plusieurs événements, dont les récentes campagnes électorales ont malheureusement ralenti ces négociations.*

*Je félicite Monsieur Jean Philippe Ryter de son élection à la Municipalité et je souhaite vivement que nous puissions avoir cette discussion d'une manière ou d'une autre.*

Monsieur le Président demande si Madame GALLMEIER souhaite déposer un amendement pour créer un groupe de travail dans le cadre de nouveaux investissements ou s'il s'agit d'un procédé de travail usuel qui doit être un chapitre à ajouter chaque fois qu'un préavis est présenté.

Madame GALLMEIER précise que ce n'est pas un amendement, mais juste une explication sur la raison de son abstention au vote et une proposition adressée à l'Assemblée.

Monsieur le Président relève donc qu'il s'agit d'un commentaire à l'attention de la Municipalité et des commissions qui étudieront les préavis, d'ajouter un volet de réflexion sur la durabilité de nos investissements.

Monsieur Blaise HEFTI ne critique absolument pas l'intervention de Madame GALLMEIER, mais estime que les personnes en place au sein des services communaux sont des professionnels aptes à engager les réflexions nécessaires et à prendre en compte les intérêts environnementaux et autres aspects soulevés précédemment. Par ailleurs, le véhicule concerné par ce préavis ne sera certainement pas livré avant une année, voire deux ans en raison de la situation actuelle. Il faut donc aller de l'avant pour faire face aux difficultés liées au déneigement ou autres situations propres à notre Commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.-- pour financer l'achat d'un tracteur Steyr,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2023.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS MUNICIPAL NO 4/2022 : BIG AIR BAG – PARCELLE RF NO 883 – CONSTITUTION DE CHARGE FONCIÈRE**

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité à grever la parcelle RF no 883 de Leysin d'une charge foncière en faveur de la Confédération Suisse,
2. de fixer la valeur de la charge foncière à un montant maximum de fr. 400'000.-- (quatre cent mille francs),
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**9. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2022 : RC709 – RÉHABILITATION CRETZAZ – LEYSIN**

Monsieur Bertrand CHAUVY, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Corinne BLANCHARD demande si un passage piétons est prévu à l'entrée de Leysin à hauteur du bâtiment de la Poste, en sachant qu'un grand nombre d'étudiants, d'enfants et d'adultes hôtes ou leysenouds traversent la route à cet endroit

Madame Joan GALLMEIER souligne qu'elle est pour la sécurité de nos enfants sur les routes de Leysin et acceptera ce préavis bien travaillé et bien préparé par la Municipalité. Par ailleurs, ce projet va privilégier la mobilité douce presque sans danger entre Leysin et Cretzaz.

Toutefois, elle rappelle que le projet de modification de trajet du train avec la construction du tunnel prévu pour 2030, va bouleverser toute la situation de circulation à Leysin. Le but de ce projet ferroviaire extrêmement coûteux est très clairement de développer le transport en commun et de diminuer fortement le transport individuel.

La Commune reçoit des subventions conséquentes pour ce faire et, en contrepartie, elle s'est engagée à favoriser le transport public au lieu de développer le réseau routier. Il faudra en tenir compte lors des prochains investissements.

Monsieur le Syndic souligne que lors de la séance avec les Commissions des finances et ad hoc, la question de l'aménagement d'un passage pour piétons a été posée. Monsieur Christian ROBERT-GRANDPIERRE, représentant de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) a précisé que la demande de marquage d'un passage pour piétons est de compétence communale. Ce type de demande a déjà été

faite par le passé et pour ce faire, une visibilité de 50 mètres avant et après le passage est nécessaire. Ce sujet sera étudié en temps voulu mais à ce jour, le projet prévoit une aide à la traversée.

Monsieur le Syndic comprend d'autre part l'intervention de Madame GALLMEIER, car c'est en effet une problématique dont il faudra tenir compte à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'610'000.-- TTC, pour financer les travaux de réhabilitation de la RC709 Crettaz - Leysin,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de fr. 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 30 novembre 2021 à hauteur de fr. 35'673'876.--,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2024.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

## **10. NOMINATIONS**

Aucune.

## **11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur Daniel NIKLES :

### **CLÔTURE DU PRÉAVIS NO 2/2018 – RENOUELEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**

Le Conseil communal avait accepté l'octroi d'un crédit de fr. 94'500.-- Le préavis a été bouclé avec une dépense de fr. 63'515.--. Ce solde important est dû aux diverses subventions de la part du Canton.

### **CLÔTURE DES PRÉAVIS NO 5/2019 – DÉVELOPPEMENT DE PANNEAUX D'INFORMATION POUR PIÉTONS**

La somme de fr. 24'571.-- a été dépensée sur le crédit de fr. 26'000.-- accordé par le Conseil communal.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

### **AISOL – INFORMATIONS**

#### **Covid-19**

Toutes les restrictions sanitaires liées à la Covid-19 ont été levées avant les vacances scolaires de février dernier. A noter qu'avant cette décision, les enseignants et la Direction de l'ESOL (Etablissement scolaire Les Ormonts-Leysin) ont fait au mieux pour maintenir les activités extrascolaires. Le Comité Directeur de l'AISOL tient à remercier toutes les personnes qui ont entouré nos écoliers durant cette période difficile.



Collège des Diablerets

Par manque de classes disponibles au Collège des Diablerets, les élèves de 6H seront scolarisés au Sépey à partir de la rentrée d'août prochain.

Le mandat de traiteur de la cantine a été dénoncé pour la fin de l'année scolaire. Une mise au concours est ouverte auprès des cafetiers-restaurateurs de la Commune d'Ormont-Dessus afin de trouver un nouveau partenaire pour 2022-2023.

Guerre en Ukraine

Suite aux tragiques événements qui se déroulent en Europe de l'Est, la Confédération a décidé d'accueillir des familles ukrainiennes et de scolariser immédiatement leurs enfants. L'ESOL accueille à ce jour 12 jeunes ukrainiens.

LE TEMELEY – REPRISE DES TRAVAUX

Plusieurs personnes ont été interpellées par le fait qu'un hélicoptère a été utilisé pour les travaux de réfection au chalet du Temeley. Ceci est dû au fait que les Améliorations Foncières (AF) ont rendu une décision tardive mi-septembre 2021 quant aux montants des subventions accordées dans le cadre de ces travaux. Les entreprises de la place ont immédiatement commandé le matériel, malheureusement en raison des délais exceptionnellement longs dus à la Covid-19, les caniveaux et grilles de sol en inox du local de production de fromage ont été livrés avec plus d'une semaine de retard. Entretemps, en raison des fortes chutes de neige, le chalet n'était plus accessible par la route d'Aï. Il était impératif que la dalle du local de production soit coulée à l'automne afin qu'elle puisse sécher durant l'hiver. Les travaux doivent impérativement être terminés avant le début de la saison d'estivage qui commence le 1<sup>er</sup> juin, sans quoi Monsieur CORNAMUSAZ (amodiateur) ne pourra pas travailler.

Madame Laurence HABEGGER :

ARASAPE – AUDIT ; AJE

Lors du dernier Conseil intercommunal, un préavis concernant un audit RH sur la gouvernance de l'Association Régionale de l'Action Sociale district d'Aigle et Pays-d'Enhaut (ARASAPE) a été accepté. Des informations complémentaires vous seront communiquées quant au résultat de cet audit lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le réseau d'Accueil de jour « Enfants Chablais » (AJE) est toujours à la recherche de mamans de jour. Pour toute personne intéressée, Madame HABEGGER ainsi que le réseau sont à disposition pour répondre aux questions.

PENSIONNAIRES ODMER

Suite à une séance avec la Direction de la Fondation Claire Magnin, d'importantes dispositions ont été prises notamment en renforçant la présence des travailleurs de rue sur le domaine public et en créant un lieu de rencontre sur la terrasse du bâtiment ODMER.

ABRIS PC

En cette période incertaine, un grand nombre de questions légitimes se posent à ce sujet. Le taux de couverture pour les places en abri pour notre Commune se chiffre à 90%, ce qui est suffisant.

En cas de nécessité, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) sera en charge d'informer les citoyens de la répartition des places dans lesdits abris.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

### RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES GASTROVERT

La Municipalité étudie l'opportunité de mettre en place un système de récupération des déchets alimentaires « GastroVert » en collaboration avec SATOM SA. De plus amples informations vous seront communiquées à ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil.

### AUTOCONTRÔLE – MISE AUX NORMES DES RÉSERVOIRS

Dans le cadre du rapport d'inspection et de l'autocontrôle du service des eaux, l'OFCO a imposé les mesures suivantes :

- assainissement du réservoir des Larrets. Un préavis vous sera présenté prochainement concernant la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable entre Leysin et Veyges
- construction du réservoir des Lapiés qui devrait permettre la suppression de deux réservoirs (Chamois et Bryon)
- réfection du captage de la source des Deux Rochers

Ces travaux sont conséquents et vont se prolonger sur plusieurs années.

### AERA - STEP INTERCOMMUNALE

Le Conseil intercommunal de l'AERA (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle) a accepté le préavis concernant la demande de crédit pour l'aménagement de conduites de transport des eaux usées de Leysin à Aigle. Deux oppositions doivent encore être traitées et les travaux pourraient débuter cet été.

### MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX

La Municipalité doit faire une évaluation concernant notre système de séparatif des eaux et étudier l'opportunité d'envoyer un minimum d'eau claire dans la future STEP intercommunale.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

### AERA – STEP INTERCOMMUNALE

Deux oppositions doivent encore être levées, dont une qui pose problème. En effet, la convention entre la Commune et la société GASA SA autorise cette dernière à disposer des eaux rejetées par la STEP de façon à les turbiner dans les installations « Douve I et Douve II ».

GASA SA a donc fait opposition afin d'entrer en négociation. C'est un débat compliqué, mais l'AERA ainsi que les services cantonaux font leur possible pour nous aider à trouver un terrain d'entente. Il est important que le Conseil communal soit orienté concernant les enjeux financiers importants liés à cette problématique.

### PASSERELLE PIÉTONNE DE LA PLACE LARGE

Les travaux de réfection sur les escaliers et les garde-corps vont reprendre dès la fin du mois d'avril prochain.

## MOBILITÉ

### Abri à vélos

Un abri à vélos a été installé à la gare du Village par les Transports Publics du Chablais.

### Loi sur l'égalité pour les Handicapés (LHand)

Pour rappel, il s'agit d'une obligation fédérale de mettre aux normes toutes les gares et arrêts de bus afin d'assurer l'accès aux transports publics pour les personnes handicapées. De ce fait, une entreprise a été mandatée afin de faire une étude. Cette mise aux normes aura sans conteste une incidence financière non négligeable.

### Liaison verticale

Le bureau Tytec AG Solutions a été mandaté afin d'analyser différentes variantes quant au choix technologique concernant la liaison verticale. Il a été décidé d'opter pour le moyen de transport type "funiculaire".

### Gare du Village

Cette station, qui se nommera « Gare du Village » sera à double voie avec un puits depuis Versmont et une sortie vers la Maison de Commune. Cette liaison piétonne entre le Village et Versmont sera accessible en tout temps même lorsque le train ne circulera pas.

### Prolongement de la ligne Aigle-Leysin entre la gare du Village et la Télécabine

Un mandat d'architecture génie civil, sécurité et géologie a été mis au concours par les Transports Publics du Chablais et sera attribué à un consortium au mois d'août prochain de manière à être en possession d'un avant-projet en décembre 2023. Celui-ci servira de base pour la mise à l'enquête publique. Des études sont en cours concernant l'emplacement de la gare Leysin Télécabine. Les enjeux sont importants au niveau de la mobilité intermodale avec les interfaces.

Un mandat d'étude parallèle est envisagé afin de caler tout le projet d'interfaces de la Place Large incluant également la route de la Cité. Un préavis sera probablement présenté au Conseil communal pour l'attribution dudit mandat.

La Municipalité n'a pas d'autre choix que de s'appuyer sur ces mandataires, sans quoi elle ne peut pas aller de l'avant. Le Conseil a déjà accepté les préavis pour l'engagement du délégué à la mobilité et à l'urbanisme ainsi que le crédit d'études pour la liaison verticale. Toutefois d'autres investissements déjà planifiés pour cette législature, doivent encore être réalisés pour mener à bien ce projet.

### Sondages

Dès le mois d'avril des sondages géologiques vont redémarrer dans le village.

### Informations à la population

Une séance publique sur la mobilité est d'ores et déjà planifiée pour septembre prochain. Il est important de communiquer avec la population, de comprendre ses inquiétudes et de répondre à ses questions. Une édition du journal « Le Leysenoud » a été consacré entièrement au prolongement de la ligne de l'AL.

## **12. INTERPELLATIONS**

Aucune.

## **13. POSTULATS**

Monsieur le Président a reçu un postulat du groupe Mouvement Indépendant Leysenoud. Pour autant que l'original soit déposé demain sur le bureau de la Secrétaire, il n'a aucune objection à ce qu'il soit lu ce soir, étant donné que tous les groupes en ont déjà pris connaissance. Monsieur Yvan ZBINDEN est prié de bien vouloir en donner lecture.

*Objet : chemins pédestres – VTT – équestres, offre 4 saisons*

*En date du 29 septembre 2016, le Groupe « Leysin Pour Tous » avait déposé, auprès de notre Conseil communal, une motion intitulée « concept piétons-vélos sur le territoire communal ». A ce jour, aucune étude fouillée n'a été réalisée et seule une réponse partielle y a été apportée.*

*Dans le but de continuer le développement 4 saisons, nous avons constaté que vous avez créé un sentier pédestre d'hiver, damé, balisé, cartographié. Un chemin qui débute au niveau des parkings du Centre sportif avant de descendre en direction de la pisciculture, de longer la forêt sur quelques centaines de mètres, jusque sous le hameau de Crettaz, avant de revenir à son point de départ par un itinéraire quasi parallèle. Vous n'êtes pas sans savoir que la région parcourue est l'une des plus humide, froide et des moins ensoleillée de notre commune. D'autre part, elle n'offre aucune vue sur le magnifique panorama qui nous entoure.*

*Le Mouvement Indépendant Leysenoud pense qu'il serait judicieux, pour tous les randonneurs (piétons, raquettes et cavaliers), de tracer une piste parallèle à la piste de ski de fond, comme cela se fait, depuis des années, aux Mosses et aux Diablerets. Cette dernière aurait l'avantage de supprimer les inconvénients précités, à savoir d'offrir un ensoleillement maximal, une vue panoramique sur les montagnes qui nous entourent et de mettre en valeur notre belle commune.*

*Le tracé passant par la pisciculture pourrait être conservée et réservée à la promenade des chiens. Au vu de la quantité de déjections qui jonchent le chemin, cet endroit est déjà largement utilisé à cet effet. Il serait dès lors pertinent de place une poubelle « à crottes » sur le poteau supportant les écriteaux « tourisme pédestre » qui se trouve à proximité du pont enjambant le ruisseau de Crettaz. Cette dernière pouvant également servir lors de la belle saison, puisque cet endroit est l'un des plus prisés des habitants et des visiteurs de notre station pour la promenade de leur canidé.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à cette proposition, dont le but est d'améliorer l'offre 4 saisons dans notre station.*

*Les conseillères et conseillers communaux du Mouvement Indépendant Leysenoud.*

*Leysin, le 31 mars 2022*

Monsieur le Président confirme la recevabilité de ce postulat, qui peut soit, être renvoyé à l'examen d'une commission ou être pris immédiatement en considération et renvoyé à la Municipalité.

Il demande si quelqu'un souhaite la création d'une commission. Aucun membre ne s'étant manifesté, ce postulat est donc transmis à la Municipalité pour traitement et

réponse dans les délais usuels. *(n.d.l.r : aucune décision formelle n'ayant été prise, cet objet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance).*

#### **14. MOTIONS**

Lors de sa visite en novembre dernier, Madame la Préfète a rappelé que la Commission de gestion et la Municipalité sont tenues de vérifier que toutes les motions déposées aient reçu une réponse.

Il revient sur le postulat traité tout à l'heure qui précise que la motion « concept piétons-vélos sur le territoire communal » déposée en 2016 n'avait reçu qu'une réponse partielle. En effet, le service des travaux est très rapidement intervenu pour améliorer le sentier menant de la Berneuse au lac d'Aï et le dossier « vélo » a été traité de manière pluridisciplinaire avec l'Office du tourisme et des spécialistes. Cependant, cette motion n'a pas reçu de réponse complète sous la forme d'un concept étudié.

#### **15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Madame Joan GALLMEIER relève un problème de correspondance entre les trains en provenance de Lausanne et l'Aigle-Leysin, soit la dernière correspondance depuis Aigle qui part à 22h56. Actuellement en partant à 22h26 de Lausanne, le train n'arrive à Aigle qu'à 22h59 soit juste après la correspondance pour Leysin.

Le même problème se pose de manière plus régulière pour les trains en provenance de Monthey.

Elle sollicite la Municipalité pour une intervention auprès des Transports Publics du Chablais (TPC) afin d'améliorer ces horaires et également que le dernier train en partance d'Aigle pour Leysin soit retardé de manière à pouvoir bénéficier d'une bonne correspondance.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC soutient entièrement la proposition de Madame GALLMEIER. Des millions de francs sont investis dans un projet pour le prolongement du train et il devrait être possible de gérer des correspondances de deux minutes.

Il signale que les préavis ne sont pas publiés sur le site internet communal, pas plus que les photos qui avaient été prises il y a cinq ans et qui n'ont pas été renouvelées. Il souhaiterait que ces préavis y soient présents pour pouvoir les travailler et également pour que les citoyens puissent les consulter dans un souci d'information.

Monsieur le Syndic approuve les propos de Madame GALLMEIER et précise que la Municipalité va faire le nécessaire auprès des TPC, du moins pour ce qui concerne le secteur vaudois.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur CHAMPAGNAC, il tient à préciser que par le passé, la presse s'emparait des préavis diffusés sur le site internet avant que le Conseil communal puisse débattre, ce qui a créé quelques mécontentements. Toutefois, si tel est le souhait du Conseil, les préavis seront à nouveau publiés comme par le passé.

Par ailleurs, il est vrai que le site nécessite quelques améliorations. Suite au remaniement des dicastères, il est prévu que Madame Laurence HABEGGER reprenne la gestion du contenu.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC remercie Monsieur le Syndic pour ses explications. Il pensait qu'il s'agissait plutôt d'une forme d'oubli étant donné que le site a été remanié. Il comprend parfaitement le souci de garder une certaine confidentialité. Il serait sans doute judicieux d'avoir une discussion au sein du Conseil à ce sujet.

Monsieur le Syndic propose que la Commission de gestion se saisisse du sujet. La Municipalité ne souhaite pas museler la presse, bien au contraire !

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC rappelle qu'à plusieurs reprises, les membres du Conseil ont émis des réserves quant à l'esthétique du Big Air Bag. Il demande ce qui va être fait pour que cet édifice s'intègre au mieux dans le paysage.

Monsieur Daniel NIKLES précise que des discussions sont en cours au sujet des aménagements possibles mais n'est pas en mesure d'apporter des réponses à l'heure actuelle.


L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 33 personnes.

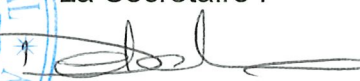
Monsieur le Président vous remercie de votre présence et vous souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h00.

Leysin, le 31 mars 2022

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Claude GAULIS

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

